



MAIRIE DE SAINT-USAGE  
21170

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SEANCE DU 02 FEVRIER 2023– 20H00

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CARTIER Marie-Laure, CONSTANTIN Martine, BARITHEL Christiane, BRACONNIER Luce, CLEMENT Anita, DENAIN Magalie et LORAUD Nelly

Procuration :

Absents : Madame AGUIAR Laure

Excusés : Mesdames HUMBLOT Valérie, IMBERT Stéphanie et MARTZLOFF Laetitia

### Ordre du jour

**1 : Approbation du Compte-rendu du 24 septembre 2022 et désignation d'un secrétaire de séance (Présentée par Madame la Présidente)**

**2 : Installation d'un nouveau membre au sein du Centre Communal d'Action Sociale suite à la démission d'un conseiller (Présentée par Madame la Présidente)**

**3 : Vote du Compte administratif 2022 du CCAS (Présentée par Madame la Vice-Présidente)**

**4 : Vote du Compte de gestion 2022 du CCAS (Présentée par Madame la Présidente)**

**5 : Reprise des résultats anticipés (Présentée par Madame la Présidente)**

**6 : Vote du budget primitif 2023 du CCAS (Présentée par Madame la Présidente)**

**7 : Questions diverses**

**Madame la présidente du Conseil d'Administration du CCAS ouvre la séance**

#### **1 : Approbation du Compte-rendu du 24 septembre 2022 et désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil d'Administration.

Ayant obtenu l'unanimité exprimés, Madame Aurélie LABELLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée.

Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2022.

<b>Nombre de voix pour</b>	<b>9</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Ne prend pas part au vote</b>	<b>0</b>

#### **2 : Installation d'un nouveau membre au sein du Centre Communal d'Action Sociale suite à la démission d'un conseiller**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-4 à L.2122-7.

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-7 et R.123-8.

Vu la délibération n°044 du Conseil municipal du 24 novembre 2022 portant fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et leurs désignations.

Vu le courrier de démission de Madame Jocelyne NICOLAS reçu le 20 octobre 2022 faisant part de sa démission de ses fonctions de conseillère municipale.

Considérant que Madame Laure AGUIAR avait été désignée pour siéger comme membre représentant la commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale lors du Conseil Municipal du 03 novembre 2022.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale décide à l'unanimité

**Article 1 :** de désigner Madame Laure AGUIAR comme représentante de la commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en remplacement de Madame Marie-Laure CARTIER, démissionnaire

**Article 2 :** Rappelle la liste des administrateurs du Centre Communal d'Action Social représentant la commune :

- Madame Valérie HOSTALIER,
- Madame Marie-Laure CARTIER,
- Madame Martine CONSTANTIN
- Madame Valérie HUMBLLOT,
- Madame Stéphanie IMBERT,
- Madame Aurélie LABELLE,
- Madame Laetitia MARTZLOFF,

<b>Nombre de voix pour</b>	<b>9</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Ne prend pas part au vote</b>	<b>0</b>

### **3 : Vote du Compte administratif 2022 du CCAS**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les résultats du compte administratif de l'année 2022

Vu l'exposé qui précède

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

Considérant que Madame Valérie HOSTALIER, présidente du CCAS de Saint-Usage s'est absenté lors de l'exposé et du vote du Compte Administratif 2022 du CCAS de Saint-Usage

Madame la Vice-Présidente expose que :

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame Aurélie LABELLE, Vice

Présidente du CCAS de Saint-Usage vote le compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête les comptes :

#### **Investissement :**

##### **Dépenses :**

Prévu : 0,00 €  
Réalisé : 0,00 €  
Reste à réaliser : 0,00 €

##### **Recettes :**

Prévu : 0,00 €  
Réalisé : 0,00 €  
Reste à réaliser : 0,00 €

#### **Fonctionnement :**

**Dépenses :** Prévu : 8 300.00 €  
Réalisé : 6 692.25 €  
Reste à réaliser : 0.00 €

**Recettes :** Prévu : 8 300.00 €  
Réalisé : 8 275.00 €  
Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :  
**Investissement 2022 : 0,00 €**  
**Fonctionnement 2022 : 1 582.75 €**  
**Soit un résultat pour l'exercice 2022 : 1 582.75 €**

**A l'unanimité/majorité, le Conseil d'Administration approuve le compte administratif 2022**

<b>Nombre de voix pour</b>	<b>8</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Ne prend pas part au vote</b>	<b>1 Madame la Présidente</b>

#### **4 : Vote du Compte de gestion 2022 du CCAS**

**Madame la Présidente expose que :**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Il retrace l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses. Le Conseil d'Administration après s'être fait présenter le compte de gestion dressé et avoir pris connaissance des réalisations de l'année 2022.

**Dépenses de fonctionnement 2022 : 6 692.25 €**

**Recettes de fonctionnement 2022 : 1 110.83€**

**Reprise excédent au 002 : 7 164.17**

**Soit un résultat pour l'exercice 2022 : 1 582.75 €**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les résultats du compte de gestion de l'année 2022

Vu l'exposé qui précède

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité/majorité, le compte de gestion du Trésor Public pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<b>Nombre de voix pour</b>	<b>9</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Ne prend pas part au vote</b>	<b>0</b>

#### **5 : Reprise des résultats anticipés,**

**Madame la Présidente expose que :**

**Considérant qu'il y'a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022  
Constatant que le compte administratif fait apparaître**

Un déficit de fonctionnement de : 5 581.42 €  
Un excédent reporté de : 7 164.17 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 1 582.75 €  
Pas d'excédent ou de déficit en investissement. 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent : 1 582.75 €  
Affectation complémentaire en réserve (1068) 0.00 €  
Résultat reporté en fonctionnement (002) 1 582.75 €  
Résultat reporté en investissement (001) 0.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité/majorité, l'affectation des résultats de l'exercice 2022

Nombre de voix pour	9	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

### **6 : Vote du budget primitif 2023 du CCAS**

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Valérie HOSTALIER, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 à l'unanimité :

#### **Investissement**

Dépenses : 0,00

Recettes 0,00

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 8 300,00

Recettes : 8 300,00

**Subvention d'affectation au CCAS par la commune : 6 717.25**

Nombre de voix pour	9	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

### **6 : Questions diverses**

Madame la Présidente évoque que le goûter des aînés qui aura lieu le 13 mai prochain. La préparation de la salle commencera le jour même à 10h00. Des volontaires sont attendus pour aider à l'organisation. Les membres valident l'organisation suivante :

- Animation par Madame MEUNIER
- Commande de produit (tarte aux pommes, brioches, crémant, cidre et café)

Les membres évoquent rapidement l'organisation du colis des aînés. Ils souhaitent une reprise de la société Esprit Gourmet.

La séance est levée à 20h45